

PUBLIÉ LE 12 NOVEMBRE 2021

Déclaration de la Conférence internationale de Paris pour la Libye

Le 12 novembre 2021, le président de la République française, la chancelière de la République fédérale d'Allemagne, le président du Conseil des ministres italien, le président du Conseil présidentiel de transition de Libye, le premier ministre du Gouvernement d'unité nationale de transition de Libye et le secrétaire général des Nations Unies ont organisé conjointement une conférence des chefs d'État et de gouvernement sur la Libye, à Paris, pour soutenir la mise en œuvre d'un processus politique défini et mené par les Libyens, sous l'égide des Nations Unies, en mesure d'apporter une solution politique à la crise libyenne.

Les pays et les organisations régionales suivants ont participé à la conférence : Algérie, Chine, Chypre, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Grèce, Jordanie, Koweït (président du Conseil ministériel de la Ligue des États arabes), Malte, Maroc, Niger, Pays-Bas, Qatar, République démocratique du Congo (présidence de l'Union africaine), République du Congo (présidence du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye), Royaume-Uni, Russie, Suisse, Tchad, Tunisie, Turquie, Union africaine, Union européenne, Ligue des États arabes et Secrétariat exécutif du G5 Sahel.

a. Nous, participants, réaffirmons notre plein respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de la Libye ainsi que notre ferme attachement à celles-ci. Nous nous opposons à toute ingérence étrangère dans les affaires du pays.

b. Nous saluons les progrès réalisés vers le rétablissement de la paix et de la stabilité en Libye depuis la Conférence de Berlin sur la Libye, avec la signature de l'accord de cessez-le-feu le 23 octobre 2020, l'adoption de la feuille de route politique libyenne

à la feuille de route politique libyenne, aux résolutions 2570 et 2571 (2021) du Conseil de sécurité des Nations Unies et aux conclusions de la deuxième Conférence de Berlin sur la Libye.

c. Nous prenons acte, depuis l'Accord politique libyen de 2015, des résultats des conférences de Paris et de Palerme et des autres initiatives internationales et régionales sur la Libye, ainsi que des avancées essentielles obtenues dans le cadre du processus de Berlin sur la Libye. Nous saluons la Conférence sur la stabilisation de la Libye organisée à Tripoli le 21 octobre 2021, qui représente une contribution importante, gérée par les Libyens, aux efforts internationaux visant à trouver une solution politique à la crise libyenne, ainsi qu'un événement historique dix ans après la révolution libyenne. Nous félicitons le Conseil présidentiel de transition et le Gouvernement d'unité nationale de transition pour leur détermination à garantir le succès de la transition politique en organisant des élections présidentielles et législatives le 24 décembre 2021 et à mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu sur la base du « Plan d'action pour le retrait des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères du territoire libyen ».

d. Nous réaffirmons l'engagement continu de la communauté internationale, en partenariat avec l'autorité exécutive libyenne de transition (Conseil présidentiel de transition et Gouvernement d'unité nationale de transition) et les autres autorités libyennes compétentes, en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité en Libye grâce à un processus politique défini et mené par les Libyens et facilité par les Nations Unies. Nous rappelons la création de la Haute Commission de réconciliation nationale sous l'égide du Conseil présidentiel de transition et nous appelons toutes les parties prenantes à s'engager véritablement en faveur de la réconciliation nationale.

e. Nous saluons le rôle joué par les Nations Unies dans l'application concrète des conclusions des première et deuxième conférences de Berlin et dans la mise en œuvre des résolutions applicables du Conseil de sécurité des Nations Unies,

POLITIQUE

1. Nous soulignons qu'il est important que toutes les parties prenantes libyennes se mobilisent résolument en faveur de l'organisation d'élections présidentielles et législatives libres, régulières, inclusives et crédibles le 24 décembre 2021, comme prévu dans la feuille de route politique libyenne et endossé par les résolutions 2570 et 2571 (2021) du Conseil de sécurité des Nations Unies et par les conclusions de la deuxième Conférence de Berlin du 23 juin 2021, et qu'elles acceptent les résultats de ces élections. Nous saluons les mesures déjà prises sur le plan technique pour préparer le vote, comme l'a confirmé la Haute Commission électorale nationale (HNEC), notamment l'inscription de 2,8 millions de Libyens sur les listes électorales. Nous notons que l'ouverture de la procédure d'inscription pour les candidats aux élections présidentielles et législatives, ainsi que le calendrier électoral de ces élections débutant le 24 décembre 2021, ont été annoncés. Nous prenons également acte de la déclaration de la HNEC selon laquelle les résultats des deux élections seront proclamés simultanément. Nous attendons avec intérêt l'officialisation du calendrier électoral complet par la HNEC et la mise en œuvre de celui-ci dans un climat pacifique. Nous considérons que, afin d'éviter toute vacance de pouvoir, l'actuel exécutif de transition transférera le pouvoir au nouvel exécutif après l'annonce simultanée par la HNEC des résultats finaux des élections présidentielles et parlementaires.
2. Nous soulignons l'importance d'un processus électoral consultatif, qui soit ouvert à toutes et tous. Nous appelons donc les parties libyennes à prendre des mesures, y compris avec les bons offices de la MANUL, pour renforcer la confiance mutuelle et bâtir un consensus dans la perspective des élections du 24 décembre 2021.

des femmes, ainsi qu'à l'intégration des jeunes. Nous exhortons les institutions et les dirigeants libyens à prendre des mesures spécifiques pour garantir une véritable représentation des femmes dans le nouveau corps législatif et pour associer la société civile à ces efforts. Nous rappelons que les élections présidentielles et législatives nationales à venir permettront à la population libyenne d'élire des représentants et de former des institutions unifiées avec la participation de tous les acteurs politiques libyens et qu'elles contribueront à renforcer l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale du pays. Nous saluons les efforts menés par le Gouvernement d'unité nationale de transition, de façon coordonnée avec la HNEC, afin de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité du processus électoral et la remise démocratique du pouvoir au nouveau gouvernement formé grâce aux élections. Nous soulignons le rôle joué par la MANUL en soutien aux élections du 24 décembre 2021 et nous exprimons notre détermination à soutenir pleinement la Libye dans son processus électoral.

5. Nous demandons instamment à tous les acteurs et à tous les candidats libyens de respecter leurs engagements concernant la tenue des élections le 24 décembre 2021, de s'engager publiquement à respecter les droits de leurs opposants politiques avant, pendant et après les élections, d'accepter les résultats d'élections libres, régulières et ouvertes à tous, et de s'engager à respecter le code de conduite préparé par la HNEC. Nous appelons tous les acteurs libyens à continuer de travailler ensemble

reposant sur le principe de la justice transitionnelle et le respect des droits de l'Homme, mené par les autorités libyennes, notamment la Haute Commission de réconciliation nationale, avec le soutien des Nations Unies, de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de pays voisins et de la région. Nous insistons sur le rôle et les droits des femmes, et sur leur participation pleine et entière, substantielle et à égalité avec les hommes, dans la vie politique et publique.

SÉCURITÉ

8. Nous réaffirmons notre attachement à la mise en œuvre complète de l'accord de cessez-le feu du 23 octobre 2020 et nous nous félicitons de la réouverture de la route côtière. Nous nous félicitons vivement des travaux de la Commission militaire mixte 5+5 et nous nous engageons à soutenir les autorités libyennes compétentes et la Commission militaire mixte 5+5, à nous concerter totalement avec elles, et à appuyer le rôle essentiel de la Commission dans la définition et l'adoption de mesures pour assurer la mise en œuvre immédiate et complète de l'accord de cessez-le-feu. Nous nous félicitons des échanges de prisonniers

appelons à son déploiement total et conforme à la résolution 2570 (2021) du Conseil de sécurité, et nous demandons instamment au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu en Libye d'adopter rapidement un plan permettant de contrôler et de vérifier la présence et le retrait de tous les mercenaires, combattants étrangers et forces étrangères.

11. Nous appelons tous les acteurs concernés à mettre en œuvre et à faire respecter les sanctions du Conseil de sécurité, notamment en prenant des mesures nationales et internationales de mise en œuvre pour faire face à toutes les violations de l'embargo sur les armes et du cessez le-feu. Nous prenons note de l'opération en Méditerranée de la force navale placée sous la direction de l'Union européenne (EUNAVFOR MED IRINI) pour la mise en œuvre de l'embargo sur les armes par l'inspection de navires en haute mer, au large des côtes libyennes.

notons le rôle important des Libyens en matière de lutte contre le terrorisme sur leur territoire. Nous appelons toutes les parties à se désolidariser des groupes et des individus terroristes désignés comme tels par les Nations Unies. Nous appelons de nos vœux la mise en œuvre de la résolution 2368 (2017) du Conseil de sécurité des Nations Unies et des autres résolutions pertinentes concernant Daech, Al-Qaïda et les personnes, groupes et entités désignés, en particulier les dispositions relatives à l'interdiction de voyager, à l'embargo sur les armes et au gel des actifs financiers. Nous réaffirmons la nécessité de renforcer la coopération face à la menace que représentent les combattants terroristes étrangers, conformément à la résolution 2322

(2021) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous exprimons notre inquiétude au sujet des tentatives répétées de groupes armés de prendre le contrôle de la Compagnie pétrolière nationale libyenne et des exportations de pétrole et nous affirmons que ces actes peuvent représenter une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité de la Libye.

les autres moyens de transition pour respecter et remplir leurs obligations. Nous examinons l'ensemble des acteurs en Esje

